

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération
n°112-2020
Point 4.8.2

Point 4.8.2 de l'ordre du jour

Exonération partielle des frais spécifiques pour l'enfant d'un personnel Unistra au titre de l'année universitaire 2019/2020

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor. En séance du 5 mars 2020, il a validé la demande de remise de 10% de frais spécifiques pour un étudiant inscrit en Bachelor affaires internationales, enfant d'un personnel Unistra, au titre de l'année universitaire 2019/2020.

Conditions de l'exonération des droits spécifiques

Personnel permanent (titulaire ou CDI), CDD avec contrat supérieur ou égal à 12 mois, avec 5 ans d'ancienneté à l'université.

10 % avec conditions de ressources :

- INM inférieur ou égal à 480 du parent concerné (traitement brut) à compter du 1er septembre de l'année universitaire concernée ;
- Critère d'éligibilité au regard du quotient familial fiscal (du foyer de rattachement) : il doit être inférieur ou égal à 1350 euros ;

Le dossier comporte les pièces justificatives suivantes : fiche de paie de l'Université de Strasbourg, dernier avis d'imposition (toutes les pages), lettre de motivation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont approuvé l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour ~~l'année universitaire~~ (BAI 3A), soit 605 euros, au titre de l'année universitaire 2019/2020 à l'unanimité des membres.

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération partielle des frais spécifiques pour l'enfant d'un personnel Unistra au titre de l'année universitaire 2019/2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN